

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ANNÉE 2027

### COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

*Avis de publication préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique (art.L2122-1-1 à L2122-1-4 du CGPPP)*

### I/ OBJET DE LA CONSULTATION

Mise à disposition d'emplacements **sur la voie publique** ou **sur l'espace du marché forain** en vue d'une exploitation économique sur le territoire de Saint André pour l'année 2027.

Le maire propose à toute personne désireuse d'exercer ou de renouveler une activité commerciale sur la commune de bien vouloir formuler une demande d'autorisation d'occupation du domaine public, conformément à la législation en vigueur.

Pour cela, vous êtes priés de déposer le formulaire de demande d'autorisation au service courrier – Hôtel de ville place du 2 décembre BP 505 97 440 Saint André.

Ce formulaire est à retirer sur le site officiel de la ville de Saint André à l'adresse suivante : [www.saint-andre.re](http://www.saint-andre.re)

### II/ CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

**Le dossier devra comprendre :**

**La fiche de participation dûment remplie et signée ;**

**Le registre de commerce de moins de 3 mois ;**

**L'affiliation à l'AMEXA (agriculteurs);**

**Les copies des pièces suivantes :**

*\*Pièce d'identité du demandeur,*

*\*Justificatif d'adresse de moins de 3 mois*

*\*Attestation d'assurance de son activité et de responsabilité civile en cours de validité,*

*\*Attestation d'hygiène alimentaire (si alimentaire),*

*\* Attestation de conformité électrique (camion bar/ food truck),*

*\* Copie de la carte de marchand ambulant*

### **III/ CRITERE DE SELECTION**

- Nature des produits proposés
- Nouveauté de l'offre de produits proposés
- Respect de l'environnement (propreté du site, nuisances olfactives – sonores...)
- Qualité esthétique et visuel du stand ou du matériel (kitchenettes, roulottes)

Les emplacements seront attribués selon les critères établis ci-dessus

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 20 novembre 2026**

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

Pour tous renseignements, merci de vous rapprocher du Service au 0262 58 88 67